

Daniel Martin



Programme institutionnel
de prévention de la violence
à la Commission scolaire de Montréal

Mise en contexte, implantation, mise en œuvre et perspectives

Service des ressources éducatives
Secteur de l'adaptation scolaire
Janvier 2003

Conception et rédaction : Daniel Martin
Conseiller pédagogique en
coordination et développement

Coordination : Johanne Dugré

Table des matières

1. Introduction.....	7
2. Le concept de prévention de la violence en milieu scolaire	11
2.1. <i>Quelle violence?.....</i>	11
2.2. <i>Quelle violence en milieu scolaire?.....</i>	13
2.3. <i>Quelle prévention ?</i>	14
3. L'historique de l'implantation du programme institutionnel.....	17
3.1 <i>Présentation de la Commission scolaire de Montréal</i>	17
3.2 <i>En amont de l'implantation : des politiques pour la prévention de la violence.....</i>	19
3.2.1. <i>Politique de prévention et de traitement des incidents violents.....</i>	20
3.2.2. <i>Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle.....</i>	20
3.3. <i>En amont de l'implantation : des initiatives institutionnelles</i>	21
3.4. <i>Une action mobilisatrice</i>	22
3.5. <i>La mise en place d'une orientation institutionnelle.....</i>	23
4. Le programme institutionnel en prévention de la violence.....	25
4.1. <i>L'organisation des ressources humaines</i>	25
4.2. <i>Les actions en regroupements de 2000 à 2002</i>	26
4.3. <i>Les mandats institutionnels en prévention de la violence</i>	28
5. Perspectives pour l'évolution du dispositif.....	33
5.1. <i>La prise en charge des mandats institutionnels prévus pour 2002-2003..</i>	33
5.2. <i>La consolidation de l'action en regroupement</i>	34
6. Conclusion.....	37
Bibliographie	39

Le programme institutionnel de prévention de la violence à la Commission scolaire de Montréal

Mise en contexte, implantation, mise en œuvre et prospectives

1. Introduction

Nombreuses sont les préoccupations qui concernent l'augmentation de la violence chez les jeunes. Ainsi, Savoie (1999) rapporte que le taux de jeunes canadiens accusés d'infractions avec violence en 1998 serait supérieur de 77 % par rapport à il y a dix ans. L'augmentation de la criminalité de violence chez les jeunes aurait été beaucoup plus importante que chez les adultes. De plus, en 1998, un jeune délinquant canadien sur cinq était condamné pour un crime violent, ce qui représente une augmentation de 77% depuis 1988. De même, d'après le gouvernement ontarien (1999), le nombre d'accusations relatives à des infractions comportant de la violence portées contre des jeunes aurait augmenté de 134 % entre 1986 et 1997, tandis que le taux de jeunes inculpés de diverses voies de faits aurait augmenté de 76 % depuis 1988.

Par ailleurs, la criminalité officielle n'arrive pas à circonscrire toutes les conduites violentes ou délinquantes des jeunes, notamment pour ce qui est de la violence en milieu scolaire. Ainsi, Cloutier, Champoux, Jacques, et Chamberland (1994) prétendent que l'école serait perçue par les jeunes comme étant leur milieu de vie le plus violent. Par exemple, 10% des adolescents s'y adonneraient à l'intimidation (Gagnon, sans date). L'enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois (1999) a par ailleurs fait valoir que chez les enfants de 9 ans, 31 % déclarent avoir été victimes d'un acte de violence depuis le début de l'année scolaire, tandis que 18 % rapportent avoir été victimes de trois actes de violence ou plus. En France, de 1995 à 1998, le sentiment d'insécurité à l'école aurait également connu une forte augmentation. Cette dégradation de la situation scolaire des jeunes correspondrait principalement à une évolution des formes de violence: la classe serait plus fréquemment un lieu de violence ; la violence serait davantage le fait de groupes, tandis que la gravité des actes augmenterait. De plus, les auteurs d'actes

de violence seraient de plus en plus jeunes ; c'est ainsi que l'école primaire française connaîtrait depuis 5 ans une augmentation sensible des phénomènes de violence (2001, www.casediscute.com). Enfin, aux Etats-Unis, 47 pour cent des adolescents interrogés dans le cadre d'une étude du National Center for Educational Statistics (1998) ont prétendu que leur école devenait plus violente, alors que 10 pour cent d'entre eux disaient avoir peur d'être blessé ou même abattu par un élève portant une arme à l'école, de même que 20 pour cent des adolescents interrogés disaient avoir peur d'aller aux toilettes à l'école par crainte d'y être agressé.

Devant cet ensemble de données, qui ne représentent qu'un bref aperçu des statistiques colligées sur la violence des jeunes en milieu scolaire, il n'est pas étonnant que le phénomène de la violence préoccupe au plus haut point le monde de l'éducation. Les problématiques du harcèlement, de l'intimidation, de la violence verbale et des agressions en milieu scolaire, pour ne nommer que celles-là, occupent d'ailleurs, et ce depuis plusieurs années, une part importante de l'actualité scolaire tant en Europe occidentale qu'en Amérique. Dans la même veine, un nombre important d'études, de rapports et de recherches se sont consacrés à examiner différents aspects de ces problématiques. Ces travaux ont mené à la mise en place d'un éventail de programmes et d'interventions. Parallèlement, de nombreux établissements scolaires ont développé une expertise locale dans l'intervention pour contrer ou pour prévenir les violences scolaires. Il en est d'ailleurs ainsi à la Commission scolaire de Montréal, dont les préoccupations ont abouti à une mobilisation de l'ensemble de ses employés et à l'implantation d'un programme institutionnel de prévention de la violence.

L'objet de ce document est de rendre compte de cette préoccupation de la Commission scolaire de Montréal à l'égard de la violence qui s'exprime dans ses établissements et des actions qu'elle a entreprises à cet égard. Une première section du document est consacrée à la définition des concepts sous-jacents à la prévention de la violence en milieu scolaire. Dans la seconde section, les travaux ayant mené à la mise en place du mandat institutionnel sont présentés. La structure du programme institutionnel et les travaux réalisés depuis sa création sont décrits à

la troisième section de ce document. Enfin, la dernière section présente les travaux projetés pour l'année scolaire en cours, de même que les perspectives pour une bonification du dispositif en place.

2. Le concept de prévention de la violence en milieu scolaire

La prévention de la violence en milieu scolaire fait référence à une diversité d'interventions couvrant une tout aussi grande diversité de problématiques. C'est pourquoi, avant de voir comment le programme institutionnel de prévention de la violence a été institué à la Commission scolaire de Montréal, il nous apparaît opportun de s'attarder sur le concept même de prévention de la violence en milieu scolaire. Ce regard porte sur le concept de violence, sur le sens à donner au terme « milieu scolaire » et sur l'idée de la prévention.

2.1. *Quelle violence?*

Qu'est-ce que la violence ? La question implique que l'on doive délimiter l'objet et le champ d'application de l'action préventive en milieu scolaire. Dans le contexte de ce document, nous nous limiterons à poser certaines balises pour une définition ouverte du concept.

Tout d'abord, la violence renvoie au concept d'agressivité, soit « un état, une tendance, un trait de personnalité et une énergie pulsionnelle à s'affirmer aux dépens d'autrui » (Hébert, 1991, p.17). Anatrella (1995, p.39) insiste sur la dimension pulsionnelle de la violence: « derrière la violence [...] nous retrouvons à l'œuvre cette pulsion de mort, celle qui cherche à amener l'être vivant à l'état anorganique pour réduire des tensions relationnelles et des demandes pulsionnelles insupportables pour l'individu ». Debarbieux (1990) ajoute que cet univers pulsionnel puise sa source tant dans un référent culturel que dans une prédisposition animale de l'humain à détruire pour assurer sa survie psychique. Cette agressivité deviendrait par ailleurs violence lorsqu'elle mène à des actes qui transgresseraient des interdits sociaux (Hébert, 1991). À tout le moins, l'agressivité s'impose comme trame de fond de la violence.

Le passage de l'agressivité à l'agression, puis à la violence, suppose quant à lui une **relation entre antagonistes** de même qu'un **comportement jugé socialement répréhensible**. Dans l'idée de préciser l'objet d'une action en prévention de la

violence en milieu scolaire, il devient alors important de cerner de quels comportements il s'agit. À cet effet, Moser (cité par Hébert, 1991) propose une classification des comportements agressifs, que nous retrouvons au tableau 1. Cette classification concerne le mode d'agression, la forme que prendra le comportement agressif et son expression dans la réalité. Elle permet en outre d'entrevoir la multiplicité des expressions de l'agressivité, lesquelles n'impliquent pas nécessairement la force brute mais bien un **rapport de force**.

Tableau 1
Classification des comportements agressifs

Agression	Forme	Expression	Exemple
Active	Physique	Directe	<i>Coups et blessures</i>
		Indirecte	<i>Coups envers un substitut de la victime</i>
	Verbale	Directe	<i>Insultes</i>
		Indirecte	<i>Médisances</i>
Passive	Physique	Directe	<i>Empêcher le comportement de la victime</i>
		Indirecte	<i>Refus de s'engager dans un comportement</i>
	Verbale	Directe	<i>Refus de parler</i>
		Indirecte	<i>Refus d'acquiescer</i>

Trois questions échappent à la classification de Moser : Qui est l'agresseur ? Quelle est la victime ? Quelle est l'intentionnalité des acteurs impliqués ? En répondant à

ces questions, nous pourrions davantage situer le concept la violence dans le contexte de son expression en milieu scolaire.

2.2. Quelle violence en milieu scolaire?

Définir la violence en milieu scolaire implique donc un regard sur les composantes de l'école et leurs interactions. Or, l'école est d'abord composée d'individus : enseignants, élèves, professionnels des services complémentaires, personnel de soutien, membres de la direction, mais également parents, conseillers pédagogiques, membres de la communauté, commissaires... bref, tout ceux qui, par leurs actions, leurs interactions ou leurs réflexions, composent la communauté éducative. Chacun des individus, il va s'en dire, porte une identité et une intentionnalité qui lui est propre et qui dépend, entre autres, de référents personnels et culturels.

Ensuite, ces individus qui composent l'école évoluent dans un ensemble de structures à la fois directement reliées à l'organisation scolaire : classes, niveaux, comités, conseils, syndicats, associations, mais également indirectement reliées : famille, groupes de pairs, parti politique, religion. Ces entités portent également une identité et une intentionnalité. De plus, nous ne pouvons négliger l'inscription de ces structures dans des ensembles plus larges, tout autant porteurs d'identité et d'intentionnalité : gouvernements, médias, industries, pour n'en nommer que quelques uns.

En somme, l'école porte le monde en soi : elle est un amalgame d'identités et d'intentionnalités. Plus précisément, l'école, tout comme l'être humain, peut être décrite comme un **système complexe**. Selon Heylighen et coll. (1989), les systèmes complexes se caractérisent par la multitude de leurs éléments, leur ouverture à un environnement plus large et leurs interconnexions. Ils ont également une finalité qui leur est propre ; dans le cas de l'école québécoise, cette finalité est clairement définie, du moins, sur le plan des politiques (ministère de l'Éducation du Québec, 2001) : elle consiste à **instruire**, à **socialiser** et à **qualifier**.

Dans le cas de l'humain, l'intentionnalité est plus complexe et liée, comme nous l'avons vu plus tôt, à des éléments pulsionnels, mais également à un travail interprétatif : « Ce qui détermine le comportement du point de vue de l'individu, ce sont ses propres perceptions de lui-même et du monde dans lequel il vit, de même que les significations qu'elles ont pour lui au moment même où ce comportement se produit » (traduit de Combs et Snyggs, 1959, p.17). Ce travail interprétatif de l'individu cherchant à évoluer tout en préservant son identité, confronté aux intentions de l'école et des systèmes personnels, familiaux, microsociaux et macrosociaux qui circonscrivent cette identité, peut aboutir à un comportement violent. Une telle perspective renvoie à une vision de la violence comme « **réponse à un système** interne ou à un système d'interactions relationnelles » (Anatrella, 1995, p. 40).

La violence en milieu scolaire référerait donc à un **comportement** jugé **socialement répréhensible** émis dans le **contexte d'une relation** entre les diverses composantes de l'environnement scolaire qui irait à **l'encontre de l'intentionnalité de l'école** et qui serait la résultante de **tensions systémiques**. Il s'agit donc bien davantage qu'une simple expression d'agressivité ou qu'un recours à la force. Cette violence s'exprime au travers différents niveaux de relations: dans la relation de l'individu à lui-même (toxicomanies, suicide, autres comportements autodestructeurs), dans la relation entre pairs ou groupes de pairs (brimades ou intimidation, atteintes à l'intégrité physique, harcèlements, discriminations), dans les relations hiérarchiques (violences dirigées vers le personnel, violences dans la gestion de la classe et de l'école, abus de pouvoir, violences institutionnelles), dans la relation à l'environnement physique (vandalisme, vols), ou encore dans la relation de la communauté éducative à la société (idéaux de performance, discours médiatique), pour ne citer que ces exemples.

2.3. Quelle prévention ?

Prévenir la violence en milieu scolaire signifierait **alors agir sur les tensions systémiques** qui pourraient entraver ou qui compromettent déjà la mission de

l'école et qui s'expriment de diverses façons dans l'environnement scolaire. La volonté d'une telle prévention s'inscrit d'abord et avant tout dans une éducation au « vivre ensemble » qui concerne tous les intervenants scolaires. **En amont de toute intervention préventive**, l'école doit effectivement faire la promotion d'attitudes et de valeurs universellement reconnues qui sont le fondement même de la vie en société. À cet égard, mentionnons qu'il s'agit d'une position formellement reconnue par le Ministère de l'éducation et intégrée au programme de formation de l'école québécoise par le biais des **domaines généraux de formation**, chacun desquels comporte « une intention éducative destinée à orienter les interventions de l'enseignant et celle de tous les autres acteurs scolaires » (MÉQ, 2001, p.42).

En complément à l'action éducative des intervenants scolaires, l'action préventive peut précéder l'apparition des tensions systémiques qui pourraient compromettre la mission de l'école: il s'agira alors d'une action de **prévention primaire**. Plus spécifiquement, une action préventive primaire s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés. Elle vise à prémunir ces acteurs contre l'apparition des comportements violents ciblés. De manière générale, **il s'agit des interventions préventives les plus susceptibles d'avoir des conséquences heureuses sur un milieu**. La prévention primaire n'est toutefois possible qu'avant l'apparition de tensions dans un milieu donné.

Lorsque des difficultés sont appréhendées, une intervention préventive peut quand même être entreprise. Il sera alors question de **prévention secondaire**, en l'occurrence une intervention visant à prévenir l'apparition de comportements violents en fonction de facteurs de risque déjà identifiés et présents chez des personnes ciblées parmi la communauté éducative de l'école.

L'intervention préventive peut enfin concerner des situations où une violence ciblée est déjà présente. Une action de **prévention tertiaire** vise en effet à atténuer ou à faire cesser la progression d'une situation problématique auprès d'une population déjà aux prises avec celle-ci. La responsabilité des actions en prévention tertiaire revient alors, en premier chef, aux intervenants en place dans les milieux.

3. L'historique de l'implantation du programme institutionnel

La prévention de la violence, telle que définie dans la section précédente, sous-entend une **action systémique** impliquant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative des écoles. Elle nécessite un ensemble d'actions concertées à plusieurs niveaux. C'est d'ailleurs dans cet esprit que s'est réalisée l'implantation du programme institutionnel de prévention de la violence de la Commission scolaire de Montréal.

3.1. Présentation de la Commission scolaire de Montréal

Afin de bien comprendre les tenants et aboutissants de l'implantation du programme institutionnel en prévention de la violence à la Commission scolaire de Montréal, il nous paraît d'abord nécessaire de dépeindre sommairement les principales caractéristiques et composantes de cette institution.

La Commission scolaire de Montréal constitue la plus importante commission scolaire du Québec. Son rôle est d'organiser et d'offrir, sur une large part du territoire de la ville de Montréal, des services éducatifs en français aux élèves des ordres d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, incluant la formation professionnelle et l'éducation des adultes. Elle offre également des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage intégrés en classe ordinaire ou dans divers points de service, classes spéciales en milieu ordinaire ou écoles spéciales. Elle est enfin responsable de l'organisation des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. À cela s'ajoutent des services diversifiés, tels les services complémentaires ou la gestion de projets spéciaux.

En tenant compte de l'ensemble de ses clientèles, la population scolaire totale de la Commission scolaire de Montréal dépasse les 100 000 élèves. Au niveau de l'enseignement régulier, près de 80 000 élèves sont répartis dans 131 écoles primaires, 31 écoles secondaires et 7 écoles primaires et secondaires. L'institution offre également des cours à plusieurs milliers d'élèves adultes, à temps partiel ou à

temps plein, dans ses 16 centres d'éducation des adultes et ses 9 écoles de formation professionnelle. Le réseau d'écoles de la Commission scolaire de Montréal comprend aussi 13 écoles spéciales, qui regroupent des écoles primaires et secondaires, auxquelles se greffent plusieurs lieux de service pour scolariser des élèves ayant des problèmes particuliers. Soulignons en outre que la clientèle de la Commission se distingue tant par sa diversité, sur les plans socioculturels, religieux et économiques, que par ses besoins de scolarisation.

La gestion des services éducatifs à la Commission scolaire de Montréal est partagée entre son Centre administratif et ses neuf (9) regroupements. La Commission comprend en effet six (6) regroupements territoriaux, qui ont la responsabilité de gérer les écoles primaires et secondaires, et trois (3) regroupements spécifiques dédiés à des clientèles particulières : le regroupement 7 comprend les écoles primaires et secondaires spéciales (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage), tandis que les regroupements 8 et 9 incluent respectivement les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes.

Par ailleurs, les responsabilités qui incombent au Centre administratif concernent la gestion des services à l'ensemble des écoles. Six services concernent les affaires corporatives et administratives : le secrétariat général, les ressources humaines, les communications, les ressources matérielles, les ressources informatiques et les ressources financières. Un septième service dirige les ressources éducatives : il regroupe les secteurs de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, du développement des compétences, des services alimentaires, de l'organisation scolaire, des projets spéciaux, des services complémentaires et de l'adaptation scolaire.

De plus, la Commission scolaire est administrée par un gouvernement scolaire local, le Conseil des commissaires, qui est composé de 21 commissaires élus tous les quatre ans au suffrage universel, auxquels s'ajoutent deux (2) commissaires-parents élus annuellement par leurs pairs et représentant le primaire et le secondaire. Le Conseil des commissaires détermine les grandes orientations et décide des sommes

consacrées aux ressources humaines, financières et matérielles. Il adopte également les politiques, les règlements et les procédures nécessaires au bon fonctionnement de l'institution, en collaboration avec des groupes de parents qui font également partie de la structure scolaire et conformément aux pouvoirs qui lui sont confiés par la Loi sur l'instruction publique.

Enfin, il est nécessaire de souligner qu'il existe pour chacune des écoles de la Commission, comme l'exige la Loi sur l'instruction publique, un conseil d'établissement, composé de représentants des parents, des élèves, des enseignants, du personnel de soutien et de la communauté de l'école. Chaque conseil d'établissement détient un pouvoir décisionnel pour toute question relative au budget de l'école, au projet éducatif, aux sorties éducatives, aux collectes de fonds et à l'enrichissement des programmes. Le conseil est consultatif en ce qui a trait, notamment, au choix du matériel pédagogique ou aux services offerts à l'école.

En somme, le programme institutionnel de prévention de la violence à la Commission scolaire de Montréal se réalise dans un contexte de diversité de clientèles et de besoins et dans le cadre d'une structure décentralisée aux multiples interlocuteurs.

3.2. En amont de l'implantation : des politiques pour la prévention de la violence

Compte tenu de la diversité des clientèles et des changements de structure de la Commission scolaire de Montréal, il va de soi que la forme actuelle du programme institutionnel en prévention de la violence a été tributaire des expériences passées tant au niveau local qu'institutionnel. Pour ce qui est du volet institutionnel, ces expériences concernent d'abord l'élaboration d'un certain nombre de politiques, dont les suivantes :

3.2.1. Politique de prévention et de traitement des incidents violents

Les objectifs de la Politique de prévention et de traitement des incidents violents sont les suivants :

- Assurer et maintenir un climat serein et exempt de violence qui favorise l'apprentissage, l'adaptation et l'intégration sociale de l'élève.
- Fournir un cadre cohérent d'actions et de stratégies visant, d'une part, à promouvoir des conduites pacifiques et, d'autre part, à diminuer la violence en milieu scolaire.
- Communiquer des directives claires aux élèves, aux parents, au personnel et aux organismes du milieu, sur les démarches à suivre lors d'incidents à caractère violent.

Cette politique constitue donc un énoncé de valeurs et une prise de position initiale pour contrer les événements violents au sein des établissements d'enseignement qui appellent à des actions concrètes de l'ordre de la prévention et de l'intervention.

3.2.2. Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle

La Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle, complémentaire à la politique précédente, a été adoptée suite à des plaintes d'élèves concernant des gestes de harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle. Cette politique a été adoptée lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 22 décembre 1999. Ses objectifs sont les suivants :

- Se conformer à certaines dispositions des articles 10 et 10.1 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.
- Assurer au personnel et aux élèves de la Commission scolaire de Montréal un environnement exempt de toute forme de harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle.

L'intérêt de cette politique est sans doute qu'elle précise que l'institution reconnaît la présence de problématiques spécifiques associées à la violence scolaire et qu'elle affirme la volonté de l'institution d'y faire face.

3.3. En amont de l'implantation : des initiatives institutionnelles

Parallèlement à l'affirmation des politiques précédemment décrites, la Commission scolaire de Montréal a expérimenté diverses avenues visant à contrer la violence dans ses établissements ; de même, plusieurs écoles et regroupements ont mis en place, de leur propre chef, des dispositifs à caractère préventif. Nous tenons donc à souligner au passage les initiatives contre la violence, trop nombreuses pour être énumérées ici, réalisées par des intervenants, directeurs d'école, parents et commissaires impliqués en amont des premières mesures institutionnelles. Cependant, nous préférons limiter notre propos aux initiatives qui concernent l'ensemble de la Commission scolaire .

C'est en 1998-1999 qu'a été lancée l' « *Opération Paix à l'école* », un chantier prioritaire pour soutenir la réussite éducative. Certains des travaux liés à cette opération ont été menés en collaboration avec l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDSJ) de l'Université de Montréal. D'autres actions ont été menées en partenariat, dont la collaboration à la diffusion et à l'implantation du guide « *Agir à l'école contre la violence et le sexisme* », développé par la Direction de la santé publique de Montréal-centre. Ce guide spécifiait les différents programmes et ressources liés à la prévention de la violence en milieu scolaire.

Si l'*Opération Paix à l'école* a constitué le premier pas d'une prise en charge institutionnelle pour la prévention de la violence en milieu scolaire, rappelons encore une fois que de nombreux projets novateurs avaient également été mis de l'avant dans différents établissements et regroupements de la Commission scolaire de Montréal. Qu'il s'agisse de programmes de répit pour les élèves démontrant des difficultés comportementales, de l'implantation de codes de vie, de la mise en place de programmes d'entraînement aux habiletés sociales, de la création de conseils d'élèves ou encore de la mise en place de protocoles d'intervention post-traumatiques, toutes ces actions indiquaient que l'implantation d'un programme institutionnel en prévention de la violence ne se déroulerait pas en terrain vierge. Qui

plus est, les actions à entreprendre dans le cadre d'un tel programme institutionnel devaient être teintées de l'expérience acquise sur le terrain.

3.4. Une action mobilisatrice

Au terme de l'Opération Paix à l'école et des actions entreprises pour contrer la violence au sein de ses établissements, il appartenait maintenant à la Commission scolaire de Montréal de marquer le pas et de s'engager formellement dans un mouvement institutionnel de prévention de la violence. La Commission scolaire a donc décidé de convier l'ensemble de son personnel – plus de 10 000 employés – à une journée de réflexion portant le thème « La violence... on s'en parle pour mieux agir ». Cette journée, ayant été prévue le 6 décembre 1999 pour commémorer le dixième anniversaire de la tragédie survenue à l'école Polytechnique¹ s'est amorcée par une conférence-événement visant à mieux faire comprendre le phénomène de la violence tel qu'il s'exprime à l'école. Au cours de l'après-midi, une cinquantaine d'ateliers de formation ont été offerts à tous les employés dans l'espoir de catalyser l'action préventive.

Il s'agissait sans doute d'une entreprise audacieuse : dans une ville d'un million d'habitants, fermer toutes les écoles et tous les centres administratifs d'une commission scolaire et rassembler tous les intervenants qui y travaillent : concierges, secrétaires, enseignants, fonctionnaires, professionnels... Par l'organisation de cette journée, la Commission scolaire de Montréal venait sûrement d'affirmer à ses employés et à la population montréalaise qu'il n'était plus question de « jouer à l'autruche » autour de la question de la violence chez les jeunes. Dès lors, la prévention de la violence devenait, plus qu'une préoccupation, une priorité à la Commission scolaire de Montréal. Des actions concrètes devaient suivre.

¹ Le 6 décembre 1989, un homme armé d'un fusil-mitrailleur, est entré dans une salle de cours de l'École Polytechnique de Montréal et a abattu quatorze femmes, treize étudiantes et une employée, avant de se suicider. En plus des 14 décès, 13 autres personnes ont été blessées lors de ce terrible drame. La fondation du six décembre, www.fondationsixdecembre.com, a été créée à la suite de ce geste profondément violent dirigé contre les femmes.

3.5. La mise en place d'une orientation institutionnelle

C'est à l'assemblée extraordinaire du 10 mai 2000 du Conseil des commissaires qu'ont été adoptées les orientations permettant la mise en place d'un programme institutionnel en prévention de la violence. Plus précisément, le Conseil des commissaires a convenu pour l'année scolaire 2000-2001 d'une série de mesures destinées à soutenir le personnel de la Commission scolaire de Montréal dans sa lutte à la violence.

Les mesures projetées qui constitueront l'essentiel du programme institutionnel s'énonçaient alors comme suit :

- *Projets des écoles en prévention de la violence :*

Un fonds spécial de 500 000 \$, réparti au prorata du nombre d'élèves, serait consacré à soutenir les initiatives des établissements scolaires en prévention de la violence.

- *Ajout de professionnels en prévention de la violence pour le soutien aux écoles :*

Un montant de 490 000 \$ serait consacré à la création d'une équipe de sept conseillers pédagogiques chargée de développer des outils en prévention de la violence et de soutenir les initiatives des établissements.

- *Projets institutionnels en prévention de la violence :*

Une série de mesures institutionnelles seraient projetées, dont l'expérimentation de groupes d'entraide entre parents, la mise sur pied d'un site internet en prévention de la violence, la diffusion aux parents d'une invitation à collaborer à la prévention de la violence avec leur école, l'envoi de documents d'information aux parents sur les moyens à prendre pour contrer la violence ainsi qu'une campagne d'information aux parents sur la télé violence. Un financement de l'ordre de 71 000 \$ serait prévu pour des projets de cet ordre, qui deviendront, comme nous le verrons plus loin, des mandats institutionnels.

- *Prévention de la toxicomanie au secondaire :*

30 000 \$ seraient consacrés à la création de groupes d'entraide dans certaines écoles secondaires, en collaboration avec les centres locaux de services communautaires (CLSC) concernés.

D'autres mesures ont été projetées, lesquelles ne s'intégreront toutefois pas au programme institutionnel :

- *Ajout d'un psychologue au Programme d'aide aux employés (PAP):*

70 000 \$ seraient consacrés à renforcer l'implantation du PAP, programme ayant été relié initialement à l'Opération Paix à l'école

- *Mise sur pied de deux projets de type « intervalle » :*

Il avait été prévu que deux écoles secondaires pourraient disposer d'un service de répit permettant à des élèves très perturbés de profiter d'une scolarisation transitoire et d'un support à la réintégration de leur école de quartier, suite à un comportement ou des événements violents. La Commission avait prévu une somme de 450 000 \$ à cet effet.

Il s'agissait donc d'un investissement annuel projeté de l'ordre de 1 611 000 \$, montant auquel il fallait rajouter 30 000 \$ pour un projet de partenariat sur la prévention du vandalisme, initialement rattaché à un autre dossier prioritaire.

4. Le programme institutionnel en prévention de la violence

C'est à partir de ces orientations prescrites par le Conseil des commissaires que le programme institutionnel en prévention de la violence a pris forme. Dans cette section, nous présentons l'organisation des ressources humaines de même que les actions locales et institutionnelles entreprises lors des années scolaires 2000-2001 et 2001-2002.

4.1. L'organisation des ressources humaines

Une équipe de sept conseillers pédagogiques a d'abord été constituée. Ces sept personnes dont le mandat premier est de « mener à terme une stratégie gagnante en prévention de la violence » (Dugré, 2000) relèvent du Centre administratif de la Commission scolaire de Montréal, plus précisément du Secteur de l'adaptation et des services complémentaires. Elles sont cependant déployées dans les neuf regroupements à raison d'un conseiller pour chacun des regroupements territoriaux 1 à 6, le septième conseiller étant rattaché au regroupement des écoles spéciales (7), au regroupement des écoles de formation professionnelle (8) et au regroupement des centres d'éducation aux adultes (9).

Le travail des conseillers comporte deux aspects distincts. Au premier chef, chacun des conseillers consacre quatre journées par semaine à développer et à soutenir, à partir de l'expertise qui lui est propre, diverses actions préventives dans les établissements de son regroupement. Pour ces quatre journées, chaque conseiller se réfère à son directeur de regroupement, lequel assure la collaboration des directeurs d'établissement dans la réalisation des actions préventives et dans l'opérationnalisation locale des mandats institutionnels, dont il sera question plus loin. Cette collaboration favorise un meilleur accès au conseiller et ce, pour tout le personnel des établissements. L'assignation de chaque conseiller à un regroupement territorial permet par ailleurs une meilleure concordance de l'action avec les spécificités de chacun des milieux, en termes de ressources disponibles et de besoins exprimés. Elle assure une diversification des actions préventives dans le

respect des initiatives déjà entreprises par les milieux, notamment par les professionnels et techniciens des services complémentaires : psychologues, psychoéducateurs, animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire ou techniciens en éducation spécialisée. En outre, elle favorise une complémentarité de l'action avec les **analystes aux relations avec la communauté**, présents dans chaque regroupement. Comme nous l'avons vu plus tôt, l'école et le centre ne peuvent être désincarnés de leur communauté éducative : l'action en prévention de la violence ne peut donc se passer d'une intégration à l'action communautaire.

De plus, chaque conseiller consacre une journée par semaine à la prise en charge d'un mandat institutionnel en prévention de la violence, lequel concerne l'ensemble du territoire de la Commission scolaire. Cette prise en charge, placée sous la responsabilité de la coordonnatrice du Secteur de l'adaptation scolaire, exige un travail collaboratif de l'équipe, ce qui implique un moment de travail commun. Si les mandats relèvent de l'institution, ils ont tous des retombées concrètes dans les milieux impliqués, comme nous le verrons plus loin. Enfin, un professionnel du secteur a été désigné pour le soutien à la réalisation des mandats institutionnels, notamment en ce qui concerne l'évaluation et la synthèse des actions entreprises.

4.2. Les actions en regroupements de 2000 à 2002

L'allocation de budgets aux établissements pour le développement d'initiatives en prévention de la violence a donné lieu à l'implantation d'une diversité d'actions locales, avec le soutien des conseillers pédagogiques en prévention de la violence dans les regroupements. Pour ce qui est des écoles de l'ordre d'enseignement primaire, il est possible de regrouper ces initiatives en catégories, présentées ici par ordre d'importance. En premier lieu, les écoles primaires ont soumis des projets dont le but était le développement des habiletés sociales, l'acquisition de comportements pacifiques, la résolution des conflits, la médiation et la coopération. Il s'agit donc d'initiatives visant la promotion de valeurs et de comportements en lien avec la non-violence. Par ailleurs, si certaines écoles ont choisi d'élaborer leur propre programmation, d'autres ont eu recours à des programmes déjà structurés. Le

deuxième choix des écoles primaire concerne l'aménagement et l'animation de l'environnement intérieur ou extérieur des écoles, particulièrement les cours de récréation. En troisième lieu, les écoles primaires ont choisi d'organiser des événements thématiques : ateliers, semaines, spectacles. Il s'agit alors d'actions ponctuelles visant une sensibilisation ou une mobilisation des élèves et des membres du personnel. En dernier lieu, une proportion moins importante d'écoles primaires ont consacré les sommes qui leur ont été allouées à des activités de perfectionnement (ateliers, conférences) sur la prévention de la violence, à la révision de leur code de vie ou encore à des activités visant le développement d'un sentiment d'appartenance à l'école.

La répartition des choix des écoles secondaires diffère quelque peu de celle des écoles primaires. Le premier choix de ces écoles s'est porté, comme au primaire, sur des projets visant le développement des habiletés sociales, l'acquisition de comportements pacifiques, la résolution des conflits, la médiation et la coopération. Les autres choix des écoles secondaires concernent toutefois, par ordre d'importance, l'organisation d'activités thématiques, l'animation d'activités parascolaires, la mise en place d'initiatives visant à développer le sentiment d'appartenance à l'école, la prévention de la toxicomanie et l'aménagement, de même que l'animation de l'environnement de l'école.

L'allocation des budgets précités a enfin donné lieu à certaines actions regroupementales, touchant à la fois les établissements primaires et secondaires. Ces initiatives concernent, dans un des regroupements, la gestion des heures de dîner et l'implantation d'une initiative de mobilisation dénommée « ambassade de paix ». Dans un autre regroupement, ces initiatives ont donné lieu à une harmonisation des codes de vie pour les écoles d'un quartier, à une animation concertée des temps libres hors des écoles en partenariat avec des travailleurs de rue ou encore à la formation à l'intervention préventive en gestion de crise.

En somme, au cours des années scolaires 2000-2001 et 2001-2002, l'ensemble des montants prévus à cet effet ont été consacrés au développement, à l'implantation ou

à la participation à diverses initiatives en prévention de la violence. Les conseillers pédagogiques en prévention de la violence ont offert leur collaboration dans le choix des initiatives, dans l'accompagnement à l'implantation, dans la concertation ou encore dans la formation des acteurs, selon les besoins exprimés.

4.3. Les mandats institutionnels en prévention de la violence

Comme il a été précisé plus tôt, le programme institutionnel de prévention de la violence prévoit, outre des actions locales assurées par les milieux en collaboration avec l'équipe des conseillers pédagogiques, la réalisation de mandats institutionnels touchant différentes problématiques spécifiques. Lors des deux premières années du programme, huit mandats ont été assumés, concernant les thématiques suivantes :

- La démocratie en milieu scolaire ;
- La prévention de la toxicomanie ;
- L'entraide entre parents dans l'éducation de leurs enfants;
- L'information aux parents ;
- La prévention du vandalisme par les graffitis ;
- La prévention du suicide ;
- La lutte à l'homophobie en milieu scolaire, et
- La création d'un site Web en prévention de la violence.

En ce qui a trait au **développement de la démocratie en milieu scolaire**, deux conseillers ont été mis à contribution pour l'accompagnement de l'Association étudiante du secondaire de la Commission scolaire de Montréal (AESCSDM), instance succédant au Jeune conseil des commissaires créé lors de l'*Opération paix à l'école*. Il s'agit d'un mandat charnière du programme institutionnel de la Commission scolaire de Montréal, fondé sur l'idée que par l'exercice de leurs droits

démocratiques, les élèves peuvent en arriver à s'approprier les différents aspects de leur vie à l'école et à y assumer la juste part de leur responsabilité civile.

Dans le cadre de ce mandat, les conseillers responsables, un homme et une femme, ont la charge de créer les conditions favorables à l'exercice de cette démocratie en milieu scolaire tant à l'Association elle-même, en assurant la formation des représentants et l'encadrement de leurs activités, que dans l'ensemble des écoles secondaires de la Commission scolaire de Montréal, en développant les balises pour l'implantation de conseils d'élèves. L'action concrète dans les établissements relève par ailleurs, comme pour tous les mandats institutionnels, des conseillers dans le cadre de leur travail en regroupement. Ils peuvent, à cet effet, prendre appui dans l'équipe sur l'expertise développée par les responsables du mandat. Cette expertise a, entre autres choses, mené à la réalisation d'un guide promotionnel pour le soutien à l'implantation des conseils d'élèves (Choquette, Chartrand et Desjardins, 2001).

En ce qui concerne le mandat « **prévention de la toxicomanie** », un conseiller pédagogique, auquel s'est adjoint un agent de recherche pour le développement des outils d'intervention, est responsable de soutenir l'implantation de projets novateurs s'inscrivant dans une approche de réduction des méfaits et dont la trame commune est l'implication des pairs. Plusieurs écoles secondaires de la Commission scolaire de Montréal ont été impliquées depuis 2000 dans l'expérimentation des mesures de soutien, dans leur implantation, dans l'évaluation des effets et dans la rédaction de guides d'intervention. La collaboration des acteurs impliqués a en outre permis la publication d'un document (Bellot et coll., 2001) assurant la diffusion des projets de même que des conditions de réussite de l'implantation de mesures semblables dans d'autres milieux.

Pour ce qui est du mandat « **entraide entre parents** », le but poursuivi est d'amener les parents d'élèves du primaire à se soutenir mutuellement dans l'éducation de leurs enfants, notamment sur la façon de diminuer la violence et sur les modalités de communication entre l'école et la famille. Entre 2000 et 2002, sept écoles ont été soutenues par le conseiller pédagogique mandataire du dossier dans la réalisation et

l'évaluation d'initiatives diversifiées. Au terme de l'année 2001-2002, l'évaluation des projets (Aitken et Martin, 2002) a permis de préciser les conditions d'implantation de groupes d'entraide et les résultats à espérer d'une telle démarche.

Toujours dans l'esprit d'une nécessaire collaboration entre l'école et la famille, l'équipe des sept conseillers pédagogiques en prévention de la violence a été amenée, dans le cadre du mandat « **information aux parents** », à participer, sous la responsabilité du conseiller mandataire, à la rédaction de trois dépliants diffusés dans l'ensemble des écoles de la Commission scolaire de Montréal. Ces dépliants, regroupés sous la thématique « la violence... on s'en parle pour mieux agir ! » ont été produits conjointement avec l'Ordre des psychologues du Québec. Les sujets abordés sont l'intimidation entre enfants, le choix d'un cadeau non-violent et la violence dans les relations amoureuses.

Le cinquième mandat institutionnel à la charge d'un conseiller de l'équipe en prévention de la violence concerne la **prévention du vandalisme par le graffiti**. Ce mandat a connu deux temps d'une intervention centrée sur la valorisation de la portée artistique et expressive du graffiti. Ainsi, lors de l'année scolaire 2000-2001, six écoles secondaires se sont engagées, avec le soutien de la Ville de Montréal, dans une démarche préventive structurée autour de trois axes : le nettoyage systématique des graffitis sur les infrastructures scolaires, la création de bandes dessinées collectives et la production de murales, de même que la disponibilité de surfaces autorisées dans les écoles. Pour l'année 2001-2002, dix-sept écoles ont participé au projet « je crée, je signe » (Baier, Sorel et Beauchamp, 2001) visant plus spécifiquement à intégrer la signature dans une démarche artistique légitime.

Les sixième et septième mandats, soit la **prévention du suicide et l'homophobie en milieu scolaire**, ont mobilisé l'action de trois conseillers responsables. Dans un premier temps, un conseiller a été chargé de la diffusion et de l'implantation, dans dix écoles secondaires et une école primaire, des activités reliées au programme du Goût de vivre. Ce programme est issu de la concertation entre divers acteurs des

réseaux communautaires, scolaire et de la santé ; ses objectifs sont la prévention du suicide et la promotion de la santé mentale des jeunes.

Dans un deuxième temps, à la demande d'une coalition d'organismes scolaires, sociaux et communautaires dénonçant les difficultés vécues par les jeunes gais et lesbiennes en milieu scolaire, notamment les taux alarmants de suicide parmi ceux-ci, la Commission scolaire a institué, sous la responsabilité du directeur général adjoint aux services éducatifs, une table de travail chargée d'étudier les problématiques du suicide et des besoins des jeunes homosexuels en milieu scolaire. Dans le cadre des travaux de cette table, les trois conseillers impliqués ont d'abord collaboré avec leurs partenaires externes à l'examen des pratiques courantes associées à la prévention du suicide dans les écoles secondaires de la Commission. Ces conseillers ont par ailleurs participé à la rédaction de documents (Beaulieu et Martin, 2001) visant à appuyer une action préventive pour contrer l'homophobie en milieu scolaire. Ils ont également évalué les conditions des milieux d'enseignement secondaire et les besoins des intervenants en matière de prise en compte de la réalité des jeunes homosexuels ou se questionnant sur leur orientation.

Au terme des travaux, les membres de la table de concertation ont convenu d'un plan d'action. Ce plan est axé notamment sur la diffusion des travaux réalisés, la formation des intervenants concernés et l'élaboration, conjointement avec les partenaires du réseau de la santé et de l'action communautaire, d'un coffret d'intervention sur l'orientation sexuelle à l'adolescence.

Le dernier mandat institutionnel, soit la **création d'un site Web sur la prévention de la violence**, a impliqué la collaboration de deux conseillers. Dans un premier temps, un dossier « prévention de la violence » a été intégré au site institutionnel de la Commission scolaire de Montréal pour la diffusion des documents produits par l'équipe des conseillers à l'intention de la population. Dans un second temps, une rubrique a été ajoutée sur le réseau interne de la commission scolaire, assurant à l'ensemble des employés l'accès à tous les documents et rapports produits par l'équipe, de même qu'à près de mille (1000) documents, rapports, articles et autres

publications accessibles électroniquement et touchant de près les différentes problématiques de la prévention de la violence en milieu scolaire.

5. Perspectives pour l'évolution du dispositif

5.1. La prise en charge des mandats institutionnels prévus pour 2002-2003

Pour l'année scolaire 2002-2003, diverses avenues seront explorées pour la poursuite d'une grande part des mandats institutionnels précédemment décrits, dans l'espoir de consolider les actions entreprises à la lumière des évaluations réalisées et de solliciter l'implication de nouveaux milieux. Il en est ainsi pour les mandats « démocratie en milieu scolaire », « prévention de la toxicomanie » et « entraide entre parents ». Pour ce qui est du mandat « information aux parents », l'équipe des conseillers, en collaboration avec des parents, travaillera à identifier des sujets susceptibles de générer un intérêt chez les parents et participera à l'élaboration des contenus. Entre autres sujets actuellement considérés, la violence verbale et la téléviolence semblent faire l'objet d'un consensus. Par ailleurs, des travaux de l'ordre du suivi sont à prévoir quant au plan d'action mis en place suite aux travaux réalisés en prévention du suicide et sur la lutte à l'homophobie en milieu scolaire. Enfin, le site Web en prévention de la violence sera mis à jour et enrichi sur une base régulière, dans l'espoir d'une diffusion sur une plus large échelle.

Enfin, de nouvelles avenues en prévention de la violence seront explorées pour l'année en cours. Deux mandats s'ajoutent en effet à la charge de l'équipe des conseillers pédagogiques, soit les mandats « **prévention de l'intimidation entre pairs à l'école primaire** » et « **sécurisation des établissements** ». La prise en charge du mandat sur l'intimidation, sous la responsabilité conjointe de deux conseillers, implique l'appropriation de référents théoriques et des programmes disponibles, le recrutement d'écoles primaires interpellées par cette problématique et la mise en place d'un groupe d'entraide composé de représentants de chacun des établissements prenant part au projet, en plus d'une possible collaboration des milieux universitaires. Pour cette première année d'implantation, des activités de réflexion et de formation pourront être offertes aux milieux, de même qu'une première appropriation des démarches préventives disponibles en vue de l'implantation de l'intervention.

En ce qui concerne le mandat «**sécurisation des établissements** », il est prévu que le conseiller pédagogique mandaté sollicite la participation d'écoles primaires et secondaires, de même que de centres de formation pour adultes, intéressés à examiner les différents aspects de leur environnement physique sous l'angle de la sécurité. Ce mandat implique également qu'au terme des travaux entrepris cette année, une grille d'analyse de la sécurité des établissements scolaires soit développée et mise à la disposition des écoles.

Quant aux modalités de réalisation des neuf mandats institutionnels prévus pour l'année scolaire 2002-2003, l'expérience acquise au cours des deux dernières années nous conduit d'abord à inclure à notre action une dimension évaluative plus étoffée : il nous paraît en effet essentiel que tous les efforts déployés par les milieux soient validés par des résultats substantifs, de façon à ce que le rôle de conseil assumé par l'équipe puisse prendre appui sur une meilleure connaissance des stratégies les plus susceptibles de répondre aux besoins des écoles. Il nous faut également porter une attention particulière aux modalités d'implantation des différents projets réalisés dans le cadre des mandats institutionnels (conditions initiales des milieux, niveau d'implication requis des différents acteurs, mécanismes de concertation et d'évaluation continue, modalités de soutien instrumental ou logistique) de façon à ce que les projets puissent être repris par d'autres milieux en pleine connaissance des conditions nécessaires à un travail fructueux.

5.2. La consolidation de l'action en regroupement

Pour l'année scolaire 2002-2003, les sommes allouées dans le cadre de la mesure prioritaire mise de l'avant par la Commission scolaire de Montréal continueront à alimenter des actions locales visant à prévenir ou à contrer la violence en milieu scolaire. À cet effet, pour que la mesure puisse être réalisée dans l'esprit d'une obligation de résultats, une dimension évaluative devra être davantage présente dans l'action préventive. **Cette préoccupation, s'inscrivant dans le contexte de l'application de la Loi sur l'administration publique du gouvernement du Québec (2000), implique notamment que des indicateurs de réussite devront**

être identifiés en relation avec les problématiques visées. En outre, chacun des acteurs impliqués dans l'implantation des actions préventives, de concert avec les conseillers pédagogiques en prévention de la violence concernés, **devront identifier des cibles à leur portée** selon leurs rôles et fonctions de même **que des moyens pour vérifier si ces cibles sont atteintes.**

L'évaluation des actions entreprises peut être réalisée localement, en fonction d'un regard sur les conditions de chacun des milieux et des besoins émergents, et avec la collaboration de chacun des conseillers en regroupement. L'évaluation des actions en prévention de la violence peut également être réalisée globalement, sur une base quantitative, l'impact de l'ensemble des actions devant nécessairement aboutir sinon à une réduction des actes violents eux-mêmes, du moins à une réduction du climat de violence perçu dans les établissements par les personnes qui y évoluent.

6. Conclusion

Ce document relate les différents mouvements ayant mené à l'implantation du programme institutionnel de prévention de la violence à la Commission scolaire de Montréal, depuis une conceptualisation du phénomène de la violence jusqu'aux projections pour une poursuite de l'action préventive. Il a notamment été question de l'organisation du travail de l'équipe des conseillers pédagogiques en prévention de la violence dans le soutien aux établissements et dans la conduite de mandats institutionnels, de même que de la préoccupation de cette équipe à développer une action qui soit ancrée dans les milieux et qui puisse mener à un développement durable en matière d'intervention pour contrer la violence à l'école.

Par delà les actions menées dans le cadre du programme institutionnel, il nous reste à souligner à grands traits l'action quotidienne de tous les acteurs : élèves, enseignants, professionnels des services complémentaires, directeurs et directrices d'écoles et de centres, personnel de soutien, membres de la communauté, sans laquelle le programme ne pourrait prendre corps.

Bibliographie

- _____ (coll.) (2002), **L'amour en douceur : c'est l'affaire de chacun des partenaires !**, Montréal, Ordre des psychologues du Québec et Commission scolaire de Montréal, dépliant en un feuillet
- _____ (coll.) (2001), **Choisir un cadeau non-violent : c'est aussi l'affaire des parents !**, Montréal, Ordre des psychologues du Québec et Commission scolaire de Montréal, dépliant en un feuillet
- _____ (coll.) (2001), **L'intimidation entre enfants : c'est aussi l'affaire des parents !**, Montréal, Ordre des psychologues du Québec et Commission scolaire de Montréal, dépliant en un feuillet
- _____ (2001) dossier sur la violence à l'école présenté sur le site [www.casediscute.com](http://www.casediscute.com/http://www.casediscute.com/2001/71_violence_a_ecole/dossier/dossier_03.shtml) (http://www.casediscute.com/http://www.casediscute.com/2001/71_violence_a_ecole/dossier/dossier_03.shtml)
- Aitken, Daniel et Daniel Martin (2002), Mandat institutionnel de projets d'entraide entre parents : résultats de l'expérimentation 2000-2002, Montréal, document interne, Commission scolaire de Montréal, Service des ressources éducatives, secteur de l'adaptation et des services complémentaires, 34 pages.
- Anatrella, Tony (1995), *la violence transgression*, dans L'abbé, Yvon, **La violence chez les jeunes : compréhension et intervention**, Montréal, éditions Sciences et culture, en collaboration avec l'association scientifique pour la modification du comportement, pages 37-50.
- Baier, Georges, Nicole Sorel et Richard Beauchamp (2001), **Je crée... je signe ! Guide pédagogique**, Montréal, document de travail, Commission scolaire de Montréal, non paginé.
- Beaulieu, Alexandre et Daniel Martin (2001), **Interventions pour contrer l'homophobie en milieu scolaire : fondements légaux**, Montréal, Commission scolaire de Montréal, Service des ressources éducatives, secteur de l'adaptation et des services complémentaires, 22 pages.

- Beaulieu, Alexandre, et Daniel Martin (2001), **Interventions pour contrer l'homophobie en milieu scolaire : revue de documentation**, Montréal, Commission scolaire de Montréal, Service des ressources éducatives, secteur de l'adaptation et des services complémentaires, en collaboration avec les membres du comité restreint chargé d'étudier les besoins des jeunes homosexuelles et homosexuels en milieu scolaire, 40 pages.
- Beaulieu, Alexandre, Jocelyne Duhamel, Matilde Francoeur et Daniel Martin (2002), **Résultats des travaux de la Table chargée d'étudier la problématique du suicide et les besoins des jeunes homosexuelles et homosexuels**, Montréal, document interne DG-02-52, Commission scolaire de Montréal, Bureau du directeur général adjoint aux services éducatifs, 4 pages et annexes.
- Bellot, Céline et coll. (2001), **L'entraide, ça se bâtit ! Évaluation de l'implantation de projets en prévention de la toxicomanie au secondaire**, Montréal, Commission scolaire de Montréal, Service des ressources éducatives, secteur de l'adaptation et des services complémentaires, xii, 89 pages.
- Blouin, Marie (2001), *Commission scolaire de Montréal : des stratégies gagnantes pour prévenir la violence*, dans **Savoir**, mai 2001, page 5
- Cloutier, R., Champoux, L., Jacques, C., Chamberland, S. (1994), **Enquête ados, familles et milieu de vie, la parole aux ados!**, Québec, Bureau québécois de l'année internationale de la famille et Association des centres jeunesse du Québec en collaboration avec l'équipe du Centre de recherche sur les services communautaires de l'université Laval.
- Chartrand, Pierre, Sylvie Choquette et Sophie Desjardins (2001), **L'école, une microsociété pour l'apprentissage de la citoyenneté. Guide promotionnel du conseil d'élèves**, Montréal, Commission scolaire de Montréal, Service des ressources éducatives, Secteur de l'adaptation scolaire, iii, 20 pages.
- Combs, A. W. et D. Snyggs (1959), **Individual behavior. A perceptual approach to behavior**, New York, Harper & Row, ix, 522 pages.
- Commission scolaire de Montréal (sans date), **Site Web de la Commission scolaire de Montréal** (www.csdm.qc.ca)
- Commission scolaire de Montréal (2001), **Rapport annuel 2000-2001**, Montréal, Services des communications et Secrétariat général, 18 pages.

- Commission scolaire de Montréal (1999), **Politique de prévention et de traitement des incidents violents**, document interne P1998-37.
- Commission scolaire de Montréal (1998), **Politique concernant les moyens de harcèlement fondé sur le sexe et l'orientation sexuelle**, document interne P1998-16.
- Debarbieux, Éric (1990), **La violence dans la classe**, Paris, ESF éditeur, coll. Science de l'éducation, 170 pages.
- Dugré, Johanne (2001), *Prévention de la violence*, dans **L'École montréalaise**, Vol. 12, no. 8, page 2.
- Dugré, Johanne (2000), **Programme de prévention de la violence**, document interne, Commission scolaire de Montréal, 6 pages.
- Duval, Andrée (1999), **Rapport d'étape de l'Opération Paix à l'École**, Commission scolaire de Montréal, document interne P-22-66, Service des ressources éducatives, secteur de l'adaptation et des services complémentaires, 5 pages.
- Duval, Andrée (1999), **Rapport préliminaire : bilan institutionnel de la violence et exploration de pistes d'actions**, Commission scolaire de Montréal, document interne P-22-85, Service des ressources éducatives, secteur de l'adaptation et des services complémentaires, 62 pages.
- Gagnon, C. (sans date), **Violence envers autrui chez l'enfant et l'adolescent: définition, prévalence, facteurs de risque et prévention**. Montréal, Groupe de Recherche sur l'Inadaptation Psychosociale chez l'enfant (G.R.I.P.), Université de Montréal, Texte présenté au MSSS inséré dans le recueil des études commandées par le Groupe de travail pour les jeunes dans le cadre du rapport: Un Québec fou de ses enfants.
- Gouvernement du Québec (2001), **Loi sur l'instruction publique** L.R.Q., c. I-13.3, Les publications du Québec, disponible sur internet à l'adresse http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fr/cgi/frameset.cgi?url=/documents/lr/l_13_3/l13_3.html
- Gouvernement du Québec (2000), **Loi sur l'administration publique**, Projet de loi 82, Les publications du Québec, disponible sur internet à l'adresse http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca/cgi/telecharge.cgi/82F0025.PDF?table=gazette_pdf&doc=82F0025.PDF&qazette=4&fichier=82F0025.PDF

- Gouvernement du Québec (1999), **Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999**, Québec, Institut de la statistique du Québec, collection Santé et bien-être.
- Gouvernement de l'Ontario (1999), **feuille d'information sur la sécurité personnelle et la criminalité chez les jeunes**, disponible à l'adresse <http://www.premier.gov.on.ca/french/news/archive99/cjcrelease-feb0199doc.htm>
- Hébert, Jacques (1991), **La violence à l'école : guide de prévention et techniques d'intervention**, Montréal, éditions Logiques sociétés, coll. Enfance, jeunesse et famille, en collaboration avec le Conseil québécois de l'enfance et de la jeunesse (CQEJ), 135 pages.
- Heylighen, F., E. Rosseel et F. Demeyere (éds.) (1989), **Self-steering and cognition in complex systems. Toward a new cybernetics**, New York, Gordon and Breach science publishers, xvi, 431 pages.
- Ministère de l'Éducation du Québec (2001), **Programme de formation de l'école québécoise. Version approuvée. Éducation préscolaire. Enseignement primaire**, Québec, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 350 pages.
- National Center for Education statistics (1998), **Violence and Discipline Problems in U.S. Public Schools: 1996-97**, Washington, U.S. Department of Education, Office of Educational Research and Improvement, 147 pages.
- Richard, Louise (1999), **La Commission scolaire de Montréal convie tout son personnel à participer à une journée sur la prévention de la violence**, Commission scolaire de Montréal, service des communications, communiqué de presse du 4 novembre 1999
- Richard, Louise (1999), **Une première au Québec : pour prévenir la violence dans ses écoles, la plus importante commission scolaire du Québec réunit tous ses employés**, Commission scolaire de Montréal, service des communications, communiqué de presse du 7 décembre 1999
- Savoie, Josée (1999), **La criminalité de violence chez les jeunes**, Ottawa, Statistiques Canada, revue **Juristat**, vol.19, no. 13
- Tremblay, Maryse (1999), **Répertoire des programmes de prévention et des projets novateurs**, Commission scolaire de Montréal, Document interne, Service des ressources éducatives, Secteur de l'adaptation et des services complémentaires, 80 pages.

Tremblay, Pierre H. et collaborateurs (1998), **Agir à l'école contre la violence et le sexisme. Promotion des conduites pacifiques et égalitaires à l'école primaire. Guide d'intervention**, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-centre, Direction de la santé publique, CECOM Hôpital Rivière-des-Prairies, 54 pages.